

**Association Internationale
de lutte contre la Pauvreté
Et pour le Développement**



A.I.P.E.D.

*Le Développement
par la maîtrise des instruments
de lutte contre la Pauvreté*

*Adresse : 7bis, rue Wagane DIOUF - B.P. : 6708 Dakar - Sénégal
Téléphone : (+221) 823 38 13 / 823 44 92 - Télécopie : (+221) 823 99 30
Web site : aiped.org - Email : aiped@arc.sn*

Sommaire

- Préambule
- l'AIPED
 - Les Objectifs
 - Les Domaines d'intervention
 - Les Activités
 - Les Partenaires
 - Les Structures / La Vie de l'Association
 - Logo 1 & Logo 2
 - Le fonctionnement
 - Le financement

Préambule

Depuis une trentaine d'années, les efforts conjugués de la coopération internationale ont donné des résultats non négligeables.

L'espérance de vie des hommes et des femmes, est en hausse, et la mortalité infantile a fortement baissé.

Il reste cependant beaucoup à faire.

La pauvreté dans le monde reste dramatique malgré des résultats probants.

D'aucun ne se sont pas empêchés de dire que «si les Pauvres sont pauvres, c'est de leur faute ».

Or, il a été admis que :

« Etre pauvre c'est ne pas avoir pu recevoir une formation, ne pas avoir de terre à cultiver, ne pas pouvoir obtenir de crédit. » ;

la pauvreté est entretenue par le cercle vicieux décrit ci-après :



Dès lors, on se rend compte que la pauvreté est un vrai frein au développement, et qu'elle entraîne la faim, le manque d'infrastructures de toutes sortes (santé, éducation, habitat, etc....)

Si l'on se donne la peine d'y voir d'un peu plus près, on s'aperçoit que personne ne se plaint dans une situation de pauvre, et que chacun à quelque niveau que se soit tente de s'en sortir.

En règle générale, la pauvreté, doublée de cette volonté légitime de mieux être, entraîne des migrations à l'intérieur d'un même pays, mais souvent d'un pays vers d'autres, avec son lot de conflits (ethniques, xénophobes, etc.), et de réfugiés.

Nous voyons donc que lutter contre la pauvreté, c'est agir pour le développement et le bien être des populations.

Très longtemps, la plus grande partie des pays pauvres avait admis que la lutte contre la pauvreté devait être l'affaire des seuls pays nantis, dans le cadre de coopérations bilatérales ou multilatérales.

Cette attitude, heureusement, est entrain d'être battue en brèche.

De plus en plus, des hommes de bonne volonté s'organisent dans ces pays en développement, pour que la pauvreté ne soit plus une fatalité.

L'action de l'AIPED s'inscrit dans cette dynamique.

L'objectif de l'AIPED est d'aider les populations concernées à se prendre durablement en charge.

Pour ce faire, l'AIPED, base son action sur un environnement international en pleine mutation, et aussi sur la volonté qu'affichent les pays concernés :

« quiconque se soucie des pauvres, ..., devrait favoriser des politiques de la bonne règle de la loi, de la discipline fiscale, de l'ouverture au commerce mondial ... ».

L'AIPED pense que la mondialisation est une chance pour les pays en voie de développement :

" Avec le cellulaire, les pays en voie de développement disposent d'un réseau sans avoir eu à enterrer un seul câble." Michael DERTOUZOS dans " Demain - Comment les nouvelles technologies vont changer notre vie".

Monsieur Raymond BARRE, ancien Premier Ministre français, dans «un goût de liberté », a fait l'éloge de la mondialisation en des termes ci-après :

« Mais la mondialisation et la croissance économique ne peuvent, à elles seules, surmonter les causes fondamentales de la pauvreté dans beaucoup de pays en développement : les guerres, la corruption, les épidémies, l'insuffisance de l'éducation, le manque de moyens de communication ... » ;

. « ... à l'heure actuelle, trois milliards d'hommes, c'est-à-dire la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de 2 dollars US par jour. Ce n'est pas en s'opposant à la globalisation que cette situation pourra être changée, mais, grâce à des politiques conjointes des pays riches renforçant les efforts indispensables des pays pauvres pour un gouvernement plus efficace, pour un meilleur accès à l'éducation, pour une amélioration de la santé publique, pour l'expansion de l'agriculture en vue de nourrir les hommes ».

Toutefois, pour que cette mondialisation profite à tous, il faut mettre en place un solide soutien permettant de créer les conditions pour faire face à la concurrence mondiale.

Souvent, quand les conditions nécessaires pour affronter la concurrence mondiale ne sont pas réunies, la globalisation nuit plus qu'elle ne profite aux pays et aux couches de population les plus pauvres, car elle augmente les

écarts de revenus à l'échelle nationale et internationale, créant ainsi des tensions sociales et des déséquilibres divers.

Pour l'AIPED, combattre le fléau de la pauvreté, c'est participer à l'avènement d'un monde de paix, car il n'y a de Paix que dans le développement durable.

I'AIPED

les objectifs

Afin de mener à bien sa mission dont les actions doivent compléter les politiques des Etats, l'AIPED ambitionne d'unir les efforts de Femmes et d'Hommes de bonne volonté de la société civile, épris d'équité, de justice et dotés d'un esprit de don de soi, pour :

- **Combattre le fléau de la pauvreté,**
- **Participer à l'avènement d'un monde de paix,**
- **Faire admettre qu'il n'y a de paix que dans le développement.**

" L'accent est mis désormais sur le développement humain, à s'avoir un concept de développement axé sur l'homme et non sur les institutions, dont les priorités sont le soulagement de la misère et la promotion de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation et de la formation. Pour être pleinement efficace, l'aide doit cibler des groupes spécifiques, et notamment les femmes et les plus défavorisés. Le développement doit également être durable ; en d'autres termes, les projets et programmes doivent respecter l'environnement et être capables d'autonomie au moment où les donateurs et/ou les coopérants se retirent. ... " Robert ROWE dans les politiques de développement - Le courrier ACP/CE"

Le développement en partenariat avec l'AIPED passe par :

- un développement participatif,
- une meilleure coordination de l'aide,
- un recours à l'aide programme,
- une coopération entre les bénéficiaires et les donateurs, surtout dans les domaines suivants :
 - l'amélioration de la capacité des bénéficiaires en matière d'examen préalable et de mise en œuvre des projets,
 - l'accord entre donateurs et bénéficiaires sur les besoins et hypothèses essentielles,
 - les normes convenues pour les études de faisabilité.

I'AIPED

les domaines d'intervention

- La Santé
- L'Education
- L'Artisanat et l'Agriculture
- La Culture de la Paix

L'AIPED compte intervenir et développer une expertise de premier ordre dans les domaines suivants :

- **LA SANTE**

1 - CONTRIBUER A LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE POUR LA SANTE

2 - AIDER LES PAYS A DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE SANTE VISANT A ASSURER LA SATISFACTION DES BESOINS FONDAMENTAUX DE LEURS POPULATIONS

L'amélioration de l'état de santé des populations constitue une des priorités. Cette amélioration doit passer par :

- le développement des infrastructures sanitaires,
- la fourniture d'équipements,
- la fourniture de produits pharmaceutiques,
- l'extension de la couverture sanitaire,
- le développement de l'expertise en santé publique,
- la mise en place d'un dispositif d'appui technique,
- etc....

- **L'EDUCATION**

L'ACQUISITION D'UNE TECHNOLOGIE UTILE EST PLUS EFFICIENTE QUE L'ENSEIGNEMENT FORMEL

Il est de plus en plus admis que la technologie est :

- intégrée aux machines,
- intériorisée par les personnes,
- incorporée dans certains types d'organisation.

Les hommes acquièrent à l'école des notions de base telles que la lecture, l'écriture et la manipulation des chiffres. Ces notions sont les points de départ de la maîtrise de la technologie.

On insiste de plus en plus sur l'importance de l'éducation en tant que facteur déterminant de développement.

Mais l'enseignement formel n'est pas suffisant.

Les aptitudes techniques relèvent généralement d'un savoir-faire que l'on acquiert par une formation pratique et spécialisée, et notamment par une expérience dans le monde du travail.

- **L'ARTISANAT / L'AGRICULTURE**

FAVORISER LES PROJETS FACILEMENT MAITRISABLES PAR LES BÉNÉFICIAIRES, EN TERME DE :

- **NIVEAU TECHNOLOGIQUE**
- **DURÉE DE MISE EN ŒUVRE**
- **NIVEAU DES INVESTISSEMENTS**

L'Artisanat et l'Agriculture sont les bases de l'économie des pays en voie de développement.

Développer ces secteurs, permet :

- de partir d'un environnement existant,
- d'encadrer en amélioration les méthodes,
- de développer la production (quantitativement et qualitativement),
- de donner les moyens pour satisfaire la demande.

Ce développement passe par la facilitation de la création de PME /PMI.

- **LA CULTURE DE LA PAIX**

1 - CREATION DU CORPS DES VOLONTAIRES AFRICAINS POUR LA PAIX (CVAP)

Les jeunes représentent plus de la moitié de la population sur le continent africain.

La mobilisation de la Jeunesse africaine en vue de sa participation accrue dans les efforts de développement, d'aide humanitaire et de consolidation d'une paix durable sur le continent, s'inscrit dans le cadre de la politique de renforcement des capacités nationales, régionales et internationales des

populations locales développée par la communauté internationale ces dernières années.

La promotion du Volontariat africain constitue un axe privilégié du renforcement de l'intégration et de la solidarité régionale et internationale, et s'insère dans l'effort entrepris par la communauté internationale de promouvoir le volontariat, en déclarant : "l'année 2001 Année Internationale des Volontaires".

Au niveau du continent africain lui-même, face à la dégradation de la situation socio-économique des Etats Africains, aggravée par de multiples conflits qui ravagent le continent, la nécessité et l'urgence d'une participation plus active de l'Afrique dans les actions d'appui au développement et dans les initiatives humanitaires dans le cadre du volontariat, pour jeter les bases concrètes d'une solidarité africaine.

MISSIONS

- ⇒ Contribuer à la promotion des Volontariats nationaux et inter-africains ;
- ⇒ Valoriser les compétences et expertises des jeunes nationaux et favoriser l'échange des expériences professionnelles et culturelles entre jeunes Africains ainsi que des associations et autres structures communautaires ou organismes, notamment des différents Corps de Volontariat intervenant sur place ;
- ⇒ Favoriser la préparation et l'insertion professionnelle des Volontaires en leur donnant l'occasion d'ajouter une plus-value ;
- ⇒ Participer au développement du pays ou à sa reconstruction et à la consolidation de la paix pour les pays sortant de crises ou conflits.
- ⇒ Appuyer les activités de développement communautaire à la base, et contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés, tant urbaines que rurales, démunies.
- ⇒ Mettre en place un système de collecte d'informations précises, fiables et utiles, les capitaliser et les mettre en réseau sur le plan local, national, sous-régional et régional, dans une banque de données du Volontariat Africain.

OBJECTIFS

Exécution de programmes de volontariat sur la base des besoins identifiés et exprimés par les demandeurs, notamment dans les domaines d'intervention suivants :

- ⇒ Santé publique
- ⇒ Education
- ⇒ Entreprenariat, Activité génératrice de revenus, Artisanat

- ⇒ Agriculture, Irrigation
- ⇒ Environnement

2 - CREATION D'UN CENTRE AFRICAIN POUR LA PAIX (C.A.P)

La multiplication, la perdurance et les impacts dévastateurs des conflits sur l'ensemble de la société africaine dans les zones en guerre, tant sur le plan humain qu'économique rendent plus que jamais nécessaire la création d'une structure appropriée, apte à servir de cadre institutionnel, de support matériel, logistique et socioculturel aux activités de promotion de la paix de l'AIPED.

L'initiative en vue de la création d'un Centre Africain pour la Paix est donc opportune et utile dans le cadre des activités de mobilisation, sensibilisation, d'éducation et de formation des populations locales et de la société civile africaine, en vue de la consolidation d'une paix durable sur le continent.

1. Développer une culture de paix.

- ⇒ Mise en place d'un programme "Education à la Paix" à travers des actions d'éducation populaire et civique pour la formation et la consolidation d'une culture de paix africaine (campagnes d'information, programmes de formation, réalisation de supports audiovisuels et de manuels d'enseignement...)
- ⇒ Organisation de sessions de concertation pour faciliter les échanges d'expériences et d'approches (séminaires, colloques, ateliers, conférences, forum etc....)
- ⇒ Institutionnalisation d'un Forum Africain pour la Paix qui se réunit tous les ans.
- ⇒ Elaboration d'un Programme d'Education à la Paix au niveau sous-régional, en ciblant les jeunes en particulier.
- ⇒ Activités de colonies de vacances et d'échanges culturels.
- ⇒ Modules de formation en psychologie de groupe pour apprendre à identifier les conflits et à les gérer.
- ⇒ Formation en Droit International Humanitaire en en Droits de l'Homme (appel aux troupes théâtrales et autres formes d'expression populaire locales).

2. Développer des activités d'assistance et de formation techniques et professionnelles et de gestion de projets dans le domaine de la production

agricole, de gestion et amélioration de l'environnement, réinsertion et assistance des personnes déplacées et handicapées, et toutes activités socio-économiques d'aide aux populations victimes de conflits.

⇒ Organisation de sessions de formation et de cycles de stages (courte et moyenne durée)

⇒ Organisation de sessions de formation en gestion de projets, sur la base de programmes cibles spécifiques :

- programme de réinsertion et de prise en charge autonome de personnes déplacées
- programme de formation destiné aux femmes et aux jeunes
- programme de formation des enfants soldats démobilisés
- programme de soutien aux parlementaires
- programme d'amélioration de l'environnement (déminage, rééquilibre biologique etc...)
- programme Média et Paix
- programme de mobilisation de la société civile en faveur de la paix

I'AIPED

les activités

La démarche de l'AIPED vise à faire l'audit des actions de lutte contre la pauvreté et d'aide au développement pour identifier les contraintes qui font qu'elles ne soient pas aussi efficaces qu'elles devraient l'être.

Ce qui permet aux différents partenaires d'apporter les correctifs nécessaires, pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés.

Pour ce faire, l'AIPED privilégie la recherche des solutions organisationnelles et techniques les plus appropriées, qu'elle prévoit par ailleurs de mettre en œuvre pour la réalisation de micro projets de développement.

Dans ce cadre, l'AIPED se propose de distinguer par un prix, les personnes qui, grâce à leur talent et leur créativité, ont développé des systèmes permettant de faire reculer d'une façon significative la pauvreté dans le monde.

Ce prix vise à encourager les jeunes talents à s'impliquer dans la recherche de solutions à la lutte contre la pauvreté et au développement.

champ d'actions de l'AIPED :

• **LA SANTE**

- Maternité
- Mortalité infantile
- Centre de santé
- Cases de santé
- Etc.

• **L'EDUCATION**

- Alphabétisation
- Scolarisation
- Formation professionnelle
- Etc.

• **L'ARTISANAT / L'AGRICULTURE**

- Développement de l'artisanat
- Développement des agropoles
- Mise en place de crédits ou de micros crédits
- Création de fermes
- Création de regroupement d'artisans
- Mise à disposition d'eau potable
- Maintenance des forages
- Amélioration des systèmes d'assainissement
- Recyclage des déchets
- Développement des PME/PMI en ciblant les secteurs d'activités porteurs (bâtiment, électricité, électronique, internet, mécanique, menuiserie, ébénisterie, soudure, etc.)

- Promotion d'unités de maintenance d'infrastructures existantes,
- Etc.

- **LA CULTURE DE LA PAIX**

- Création du Corps des Volontaires Africains pour la paix
- Création d'un Centre Africain pour la Paix

Schéma d'intervention de l'AIPED :

ACTIONS	RESULTATS ATTENDUS
<i>A - Audit des projets déjà réalisés dans les secteurs ciblés</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Rapport diagnostic des programmes réalisés en mettant en évidence leurs forces et leurs faiblesses, ainsi que leur impact sur le terrain</i> • <i>Mise en évidence des actions à mener (par domaine)</i> • <i>Identification des zones d'intervention</i> • <i>Rapport d'étape et validation</i>
<i>B - Recommandations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Actions correctives à mettre en œuvre</i> • <i>Actions nouvelles à mettre en œuvre</i> • <i>Mise en évidence des actions qui ont fait reculer d'une façon significative la pauvreté, et faire des propositions de distinctions pour les acteurs reconnus.</i> • <i>Rapport d'étape et validation</i>
<i>C - Mise en forme d'un programme d'actions</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Transcrire les recommandations en projets</i> • <i>Mise en adéquation des projets et des moyens</i> • <i>Rapport d'étape et validation</i>
<i>D - Mise en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Identification des sources de financement</i> • <i>Mise sur pied des ressources humaines nécessaires</i> • <i>Programmation et réalisation des projets</i> • <i>Rapport final aux différents intervenants et mise en service.</i>

Les différents partenaires au développement de l'AIPED, seront associés tout au long de cette démarche.

A la fin de chaque phase, un rapport d'étape sera produit par l'AIPED.

Le démarrage de la phase suivante est conditionné par la validation de ce rapport d'étape par tous les acteurs intéressés par le projet.

Cette démarche objective qui s'applique pour les projets initiés par l'AIPED, peut aussi être un outil de gestion pour les pays, les institutions ou les bailleurs de fonds, désireux de faire l'audit des actions qu'ils entreprennent, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Dans ce cas, la démarche AIPED se positionne comme une **démarche «d'Audit Qualité »**.

Dans le cadre du classement des pays les moyens avancés, l'AIPED a également les capacités de faire « **des audits pauvreté** » pour déterminer le niveau de pauvreté des pays concernés.

Chaque acteur du développement, qui doit financer des actions dans la zone d'influence de l'AIPED, aura donc intérêt à rechercher le « **Label AIPED** », pour sécuriser son action.

I'AIPED
les partenaires

Pour soutenir les actions engagées par l'Association, l'AIPED s'appuie sur des partenaires internationaux, mais aussi locaux :

- Personnes physiques
- Personnes morales
- Autres associations
- ONG

l'AIPED

**la vie de l'Association
et ses structures**

la vie de l'Association

LOGO 1



AIPED en construction

- Apports extérieurs
- Développement de l'expertise interne et des ressources propres

LOGO 2



AIPED en pleine croissance

- Moins d'apports extérieurs
- Utilisation plus importante de l'expertise interne et des ressources propres

**SE DEVELOPPER
AVEC**

L'A.I.P.E.D.

**C'EST
S'APPROPRIER LES MOYENS
DE SON DEVELOPPEMENT**

structures de l'Association

I - LE FONCTIONNEMENT

A - Les Membres

L'Association dont le président fondateur est l'autorité morale est composée :

- *de membres d'honneur ;*
- *de membres bienfaiteurs ;*
- *de membres actifs.*

B - L'Assemblée Générale

- *L'AG est la réunion de tous les membres actifs.*
- *L'AG se tient en session ordinaire une fois par an, et en session extraordinaire chaque fois que de besoin.*
- *L'AG approuve les comptes, arrête le programme d'activités de l'Association, nomme les membres du Comité Directeur, confirme les décisions dudit Comité.*

C - Le Comité Directeur

- *C'est l'organe qui administre l'Association par délégation de l'AG.*
- *Ses membres au nombre d'au moins six (6) sont élus par l'AG pour une période de trois (3) ans renouvelables (le Président élu et les autres membres).*
- *Le Comité Directeur se réunit en session ordinaire, une fois par semestre sur convocation de son Président, et extraordinaire chaque fois que de besoin.*
- *Le comité directeur crée les commissions et nomme les responsables.*

D - Le Bureau

- *C'est l'organe élu par le Comité Directeur en son sein pour assurer la direction de l'Association.*
- *Le Bureau est composé de membres élus pour une durée de trois (3) ans ; les membres sont rééligibles :*
 - *Le Président qui est le Président du Comité Directeur ;*
 - *Un ou plusieurs Vice-présidents,*
 - *Le Secrétaire Général,*
 - *Un ou plusieurs Secrétaires Généraux adjoints,*
 - *Le Trésorier Général,*
 - *Le Trésorier Général adjoint.*

Les membres du bureau peuvent cumuler leur poste avec celui de président d'une commission.

- *Le Bureau est chargé de l'administration courante de l'Association, et de l'exécution des décisions de ses organes supérieurs. Il se réunit au moins une fois par mois.*

E - Le Président fondateur

- *Il est l'Autorité morale de l'Association. Il en définit la philosophie d'action.*
- *Il exerce un rôle d'impulsion, d'orientation et de supervision sur les activités de l'association et ses ressources.*

F - Le Président

- *Il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile,*
- *Il préside l'AG, le Comité Directeur, et les activités du Bureau,*
- *Il ordonnance les dépenses.*

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

A - le Président Fondateur

B - le Bureau élu pour trois (3) ans

- *Le Président*
- *Les Vice-présidents*
- *Le Secrétaire Général*
- *Les Secrétaires Généraux*
- *Le Trésorier*

G - Les Commissions

*** Commission statutaire**

G1 - Commission de contrôle (CC)

C'est l'organe chargé de la vérification des comptes de l'Association. Ses membres sont élus par l'AG, en dehors du Comité Directeur, pour une période de trois (3) ans. Leur mandat peut être renouvelé indéfiniment.

*** Commissions techniques**

G2 - Commission Sociale (CS)

*** Sous-Commission Santé (CSSA)**

- CSSA1

- *Prospection*
- *Audit de l'existant et des programmes déjà réalisés dans le domaine*
- *Recommandations*
- *Mise en forme d'un programme d'actions*
- *CSSA2 - Mise en œuvre des projets*

*** Sous-Commission Education et Culture (CSEC)**

- CSEC1

- *Prospection*
- *Audit de l'existant et des programmes déjà réalisés dans le domaine*
- *Recommandations*
- *Mise en forme d'un programme d'actions*

- CSEC2 - Mise en œuvre des projets

G3 - Commission Economique (CE)

*** Sous-Commission Artisanat et industrie (CEAI)**

- CEAI1

- *Prospection*
- *Audit de l'existant et des programmes déjà réalisés dans le domaine*
- *Recommandations*
- *Mise en forme d'un programme d'actions*

- CEAI2 - Mise en œuvre des projets

*** Sous-Commission Agriculture (CEAG)**

- CEAG1

- *Prospection*
- *Audit de l'existant et des programmes déjà réalisés dans le domaine*
- *Recommandations*
- *Mise en forme d'un programme d'actions*

- CEAG2 - Mise en œuvre des projets

G4 – Commission Culture de la Paix (CCP)

C'est l'organe chargé de définir et de mettre en œuvre toutes stratégies visant à participer à l'avènement d'un monde de paix.

G5– Commission des Relations Internationales (CRI)

C'est l'organe chargé d'établir et de suivre les relations internationales de l'Association, et d'œuvrer à son développement. Il met tout en œuvre pour développer les relations de l'association avec d'autres associations internationales poursuivant les mêmes buts et les mêmes objectifs.

G6– Commission des Finances (CF)

C'est l'organe chargé de mettre en œuvre toutes actions en conformité avec les buts et les objectifs de l'Association, en vue de la recherche des moyens financiers nécessaires à l'Association.

II - LES DISTINCTIONS

A - La Médaille d'honneur

Une médaille d'honneur est décernée aux personnes physiques ou morales ayant rendu des services éminents à l'association dans la réalisation de ses objectifs.

B - Prix

L'AIPED peut décerner un prix à des personnes physiques ou morales ayant contribué de manière significative au recul de la pauvreté

III - LE FINANCEMENT DE L'AIPED

L'AIPED est une association à but non lucratif.

Ces moyens de fonctionnement sont constitués :

- *de biens meubles et immeubles nécessaires à son fonctionnement,*
- *des ressources composées comme suit :*
 - *les droits d'adhésion,*
 - *les cotisations et dons des membres,*
 - *les recettes propres,*
 - *le soutien et les dons des différents partenaires.*

Les références bancaires de l'AIPED

Société Générale de Banque au Sénégal (SGBS)
19, Avenue du Président Léopold Sédar Senghor
Dakar - Sénégal

Code Banque : K0011

Code Guichet : 01029

N° de Compte : 014002082428

RIB : 94

Faire appel à

l'A.I.P.E.D.

**et en financer les actions, c'est aider des milliers
d'êtres humains à retrouver leur dignité**